## Chers lycéens,

Je voudrais par ce message clarifier le règlement des sorties à la pause méridienne et aux heures libres :

- 1. Chaque élève aura très bientôt sa carte de lycéen. Une fois les cartes remises, aucune sortie ne sera autorisée si le lycéen n'a pas (physiquement) sa carte de sortie.
- 2. Durant les heures libres, l'élève est autorisé à sortir sur parole et sous sa propre responsabilité. Tout élève qui rate sciemment un cours sera sanctionné.
- 3. La sortie des élèves ne se fait que par la porte du hall, et en aucun cas par l'accueil.
- 4. L'entrée des élèves peut se faire, elle, par l'accueil.
- 5. La porte du hall sera ouverte à chaque interclasse, 5 minutes avant la cloche et 10 minutes après la cloche.
- 6. Les élèves ne sont pas autorisés à sortir durant la 1<sup>ère</sup> récré que s'ils ont une heure libre en M3. La porte du hall est alors ouverte de 9h20 à 9h35.
- 7. Pour la pause méridienne, la porte s'ouvrira de 12h20 jusqu'à 12h50.

Aucune sortie, durant les heures libres, ne sera autorisée si elle ne respecte pas les horaires indiqués ci-dessus.

Tout retard après la pause méridienne engendre le retrait de la carte lycéen pour <u>un jour</u> et donc l'interdiction de sortie la journée suivante.

Le cumul des retards sera sanctionné par le retrait de la carte lycéen pour plusieurs jours.